

La justice sourde à la soif de Mayotte : les associations font appel devant le Conseil d'État.



Communiqué de presse des associations Notre Affaire à Tous et Mayotte a soif
Mamoudzou, 27 novembre 2023

Ce samedi 25 novembre, alors que la préfecture de Mayotte annonçait que l'île entrait « dans la période la plus critique de la crise de l'eau », le tribunal administratif de Mayotte a rejeté le référé-liberté porté par Notre Affaire à Tous, Mayotte a soif ainsi qu'une quinzaine de Mahorais.e.s. Par ce rejet, le juge refuse d'établir une responsabilité et élude complètement la réalité : les mesures actuelles sont manifestement insuffisantes et seul l'État peut agir pour renverser une tendance qu'il a lui-même aggravée par son inaction depuis des années. Ce n'est pas acceptable, à l'heure où persistent les atteintes aux droits fondamentaux causées par la crise de l'eau et l'insuffisance de l'action de l'État et de ses services. Les associations et requérant.e.s font appel de cette décision, afin de porter devant le Conseil d'État le sujet du manque d'action de l'État pour garantir l'accès à l'eau potable à Mayotte, carence visiblement marquée d'un prisme discriminatoire à l'encontre des citoyen.ne.s d'Outre-Mer.

Le tribunal administratif de Mayotte concède pourtant que la « situation d'urgence n'est pas contestable ». Dans son ordonnance de rejet, il souligne également que, si la cause première de la crise de l'eau actuelle est la sécheresse particulièrement importante cette année, cette dernière révèle « un certain nombre de défaillances dans l'organisation et la gestion du service en charge de la gestion de l'eau dans ce département depuis plusieurs années ». Malgré ces constats évidents, le tribunal conclut ensuite que les demandes des associations et requérant.e.s sont insuffisamment fondées, notamment au regard des mesures déployées par l'État en réponse à la crise (*voir notre dossier de presse*).

Pourtant, la situation des Mahorais.e.s s'aggrave, preuve de la faiblesse et de l'inadaptation de ces mesures. Une nouvelle fois, la préfecture a ainsi appelé la population à baisser sa consommation, alors que cette dernière est déjà bien inférieure à des besoins de base en eau. De plus, les mesures mises en œuvre renforcent des inégalités de fait. Depuis le 20 novembre, la distribution de l'équivalent d'un litre d'eau en bouteille par personne a commencé. Or, au-delà de l'insuffisance évidente de cette quantité pour les besoins d'hydratation et d'hygiène, Mayotte a soif dénonce la logistique de la distribution des bouteilles d'eau. Elle ne tient pas compte de la réalité des habitant.e.s : obligation de se déplacer, de se rendre disponible à des heures compliquées pour les personnes travaillant ou avec des enfants scolarisés, de faire la queue debout - parfois pendant des heures -, etc.

C'est précisément par son échec à mettre en place des mesures suffisantes pour atteindre un accès à l'eau potable de base ([équivalent à 100 L / jour / personne](#)) que l'État se rend responsable des atteintes aux libertés fondamentales des Mahorais.e.s. Pour Jérémie Suissa, délégué général de



Notre Affaire À Tous, « les mesures déployées par l'État ces dernières semaines restent insuffisantes pour apporter une réponse décente aux difficultés dramatiques auxquelles font face les habitant.e.s de l'île. Surtout, ces mesures prises dans l'urgence, par à-coups et sans vision de long terme ne constituent en aucune manière un plan global de sortie de crise ». C'est précisément à ce besoin que devrait répondre le déclenchement du plan ORSEC eau potable demandé par les requérant.e.s, et dont la plus-value est bien de constituer un document de « planification et de gestion de crise ». Pour Racha Mousdikoudine, présidente de l'association Mayotte a soif, ce plan est « un dispositif qui permet d'identifier les problématiques engendrées par la pénurie d'eau et d'apporter ainsi des mesures correctives indispensables à la gestion de la crise. Il n'est donc pas substituable aux mesures prises par l'État au compte-goutte. Ce plan est le garant d'une meilleure coordination de tous les acteurs en place », qui fait défaut depuis des années à Mayotte.

Pour plus d'informations sur la situation mahoraise et le référé : [voir notre dossier presse](#).

Contacts presse :

Emma Feyeux, Notre Affaire à Tous
emma.feyeux@notreaffaireatous.org - +33 7 82 62 14 19

Racha Mousdikoudine, Mayotte a soif
contact@mayotteasoif.fr - +262 693 32 64 02

